

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET DE
VALORISATION DU BASSIN DE LA BRESLE**

N°2021-60

OBJET :	L'an deux mil vingt et un, Le 19 février à 9h30, les membres du Comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL.
- Débat d'orientation budgétaire 2021	<u>Membres titulaires présents :</u> M. Gérard CHAIDRON, Mme. Virginie LUCOT-AVRIL, M. Christian ROUSSEL, M. Thierry HEBERT, M. David BLONDIN, M. Gérard LECUIR, M. Franck CORDIER, M. Olivier GENTY. <u>Suppléants présents et remplaçants des titulaires pour les votes :</u> M. François SELLIER (remplace en qualité de titulaire M. QUENOT), M. Olivier HERNEQUÉ (remplace en qualité de titulaire M. BOUS), M. Michel CORDIER (remplace en qualité de titulaire M. BOUCRY), M. Louis QUEVAUVILLERS (remplace Mme MICHAUX en cours de séance).
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>Membres titulaires/suppléants absents/excusés :</u> M. Firmin BOUCRY (suppléé par M. Michel CORDIER), M. François THIVERNY, M. Christophe BLAMPOIX, M. Jean-Claude QUENOT (<i>suppléé par M. François SELLIER</i>), M. Jean-Manuel BUQUET, M. Jacky LAMURÉ, M. Arnaud DE CHEZELLES, M. Emmanuel ROBIN, M. Eric ARNOUX, M. Jacky BAUDON, M. William BOUS (suppléé par M. HERNEQUÉ), M. Yves BEAURAIN, M. Hubert TRANCART, M. Alain DEGRY, Mme. Colette MICHAUX (sortie en cours de séance).
01/02/2021	
NOMBRE DE TITULAIRES : 14	<u>Membres suppléants présents :</u> M. Dany DELABOUGLISE.
En exercice 14	<u>Membres ayant délivrance de pouvoir : -</u>
Présents 12	<u>-Tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021</u> <i>Vu l'arrêté préfectoral du 20/12/2019 portant création du syndicat mixte ainsi que les statuts qui y sont annexés,</i> <i>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,</i> <i>Vu l'article L2312-1 du CGCT.</i>
Votants 12	
	Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : - d'attester de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires concernant l'année 2021.

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat :
Acte exécutoire le :
la Présidente du syndicat mixte,
Virginie LUCOT-AVRIL

**Pour extrait conforme,
la Présidente du Syndicat,
Mme Virginie LUCOT-AVRIL**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)**
3, rue Soeur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)**
3, rue Soeur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com



Syndicat mixte d'aménagement
de gestion et de valorisation
du bassin de la Bresle
3 rue Soeur Badiou
76390 AUMALE

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

**du Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et
de valorisation du bassin de la Bresle (SMAB)**

I. CONTEXTE ECONOMIQUE ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES

Le contexte environnemental du bassin au regard de la ressource en eau

Les seuils d'alerte pour les paramètres nitrates et phytosanitaires sont atteints ponctuellement sur le bassin versant de la Bresle notamment sur la masse d'eau souterraine où il est constaté épisodiquement « *une hausse des concentrations dans la plupart des captages de notre territoire* » (SAGE Bresle). Il en va de même pour la turbidité et les Matières En Suspension (MES). Nos captages doivent être mieux protégés notamment contre les pollutions diffuses.

Ces indicateurs avant-coureurs sont le signe d'une lente dégradation qualitative de nos masses d'eau.

Ceci s'explique par les activités humaines présentes sur ce territoire (agriculture, aménagement urbain, industrie,...) mais ce phénomène sera aussi soumis au changement climatique qui accentuera les phénomènes d'érosion/ruissellement et d'inondations comme de tension quantitative sur nos masses d'eau (épisodes de sécheresse accrus).

Il faut préparer et adapter notre territoire et ses activités à ces changements.

Le contexte économique et la gouvernance

Généralités : le SMAB a remplacé l'Institution interdépartementale de la Bresle depuis maintenant 1 an. Avec cette transformation et le retrait des départements, 5 membres administrent et participent au fonctionnement politique et économique du syndicat mixte.

En 2020, le SMAB doté des compétences 1, 2, 5, 8 de la GEMAPI, a délibéré pour prendre, en plus, les compétences manquantes 4, 11, 12.

L'année 2021 va être consacrée à la stabilisation juridique des compétences du SMAB.

En plus des dotations de fonctionnement appelées auprès de ses membres, le SMAB, sur certains dossiers, appelle d'autres financements pour les projets qu'il porte (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseils régionaux de Normandie et des Hauts-de-France, Etat, fonds FEDER et FEADER, Départements, ...).

Ponctuellement, le SMAB est aussi en capacité, notamment pour des collectivités qui ne seraient pas membres, d'effectuer certaines prestations contre un remboursement des frais engendrés. A ce jour, ce champ-là n'est pas investi mais devrait l'être, en 2021, si un partenariat se noue avec la C CVS sur certains projets.

Ligne de trésorerie : depuis 2013, le SMAB recourt à une ligne de trésorerie (LT) pour les avances qu'elle consent au titre de ses missions et opérations. Sur 2020, un travail de sollicitation constant des financeurs a permis de recevoir régulièrement des montants qui ont permis de maintenir la trésorerie dans une capacité suffisante pour ne pas avoir recours à la ligne de trésorerie.

Comme tous les ans, le SMAB resouscra, pour 2021, à une nouvelle ligne de trésorerie annuelle d'un montant de 250 000 €.

Emprunt : l'encours de la dette du SMAB était nul au 31/12/2020.

Mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Bresle

Le SAGE est validé depuis août 2016. Plus de 105 dispositions le composent et appellent à des actions qui ont pour but :

- l'amélioration, voire la restauration de la qualité des eaux du bassin,
- la prévention des inondations et la résilience de ce territoire face à ces risques dans un contexte de changement climatique.

Le SAGE est un document complexe qu'il faut rendre accessible aux élus, acteurs du territoire mais aussi au grand public pour une meilleure appropriation et ainsi une meilleure traduction au quotidien.

- En 2020, le SMAB a proposé d'unifier les lectures du SAGE et de ses dispositions et règles aux 3 DDT(M).

En prévision pour 2021 :

-La Commission locale de l'eau : cette assemblée n'a plus été réunie depuis plus de 2 ans. Il est souhaité la réunir cette année pour lui présenter les actions réalisées ou axes de travail à produire pour les années futures.

-Une Classe d'eau nouveaux membres de la CLE et du SMAB est en projet pour 2021. En 2020, cette action n'ayant pu être faite, il est proposé de la viser sur 2021.

-Des rencontres avec les services des 3 DDT(M) pour leur permettre d'appréhender cet outil dans leur quotidien.

L'EPTB, par ailleurs et historiquement déjà impliqué sur les problématiques et les thèmes du SAGE, se propose de poursuivre les actions présentées ci-après :

- la restauration de la continuité écologique ;
- la lutte contre les érosions et les ruissellements ;
- la restauration, la préservation et la valorisation des zones humides ;
- l'accompagnement des communes et des intercommunalités à l'intégration de la politique de l'eau sur leur territoire : *participation à l'élaboration des schémas pluviaux et des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, cartes communales, SCOT) ;*
- la participation aux études de définition des bassins d'alimentation de captage ;
- le développement d'une politique agricole locale respectueuse des équilibres naturels sans impact sur la ressource en eau : *Agriculture Biologique sur le bassin et en priorité sur les zones de captages ;*
- la réhabilitation des mares communales et privées ;
- l'animation et la sensibilisation des scolaires à la préservation des richesses naturelles de la vallée, au changement climatique,...

II. LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT

1) Politiques de « restauration de la continuité écologique » et de « préservation des zones humides »

COUT POUR LE SMAB EN 2021 : 0€ sauf GEMA

INSCRIPTION DEPENSES PREVIS. TOTALES : 1 400 000€ HT

INSCRIPTION RECETTES PREVIS. TOTALES : 1 600 000€ HT

Le SMAB ne participe pas financièrement aux plans d'investissement des opérations de restauration de la continuité écologique. La participation de la structure sur cette thématique concerne le fonctionnement avec notamment la prise en charge des frais d'ingénierie et ceux liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie.

A) Poursuite et finalisation des travaux en cours

- Effacement des impacts des ouvrages hydrauliques du moulin de l'Abreuvoir à Saint-Germain-sur-Bresle (80)
Budget de 4 608 €HT à reporter en dépenses et 54 411.66€HT en recettes.
- Effacement des impacts des ouvrages hydrauliques du moulin LEDEZ/de MONTROY (Aumale -76- et Lafresguimont-Saint-Martin -80)
Budget de 117 886.47 €HT en dépenses et 172 830 €HT en recettes.
- Effacement du moulin de Rothois (Lannoy-Cuillère 60)
Budget de 67 027.91€ HT et de 116 055 €HT en recettes.

B) Conventonnement CCVS/SMAB

a. Proposition d'inscription de projets hors du territoire du SMAB

Deux opérations devraient être réalisées pour le compte de la CCVS dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage dont les conditions sont actuellement en discussion et qui seront précisées par une convention lors d'un prochain conseil.

- Etude de maîtrise d'œuvre sur le projet de renaturation des prairies du Doliger et l'effacement des ouvrages de la verrerie Annebicque à Gamaches (Somme) : 50 000 €TTC – recettes prévi CCVS sur animation.

Montant des travaux à préciser en cours d'année.

L'opération précitée est en phase d'étude. Il est proposé de maintenir l'inscription mais aucune dépense ne sera faite tant que la convention avec CCVS ne sera pas actée par notre comité syndical.

- Travaux de restauration de la continuité écologique sur la commune de Beauchamps (80) : 450 000 €HT dont montant de dépenses/recettes prévisionnelles – recettes prévi CCVS sur animation).

C) Engagement de nouvelles opérations de restauration de la continuité sur le territoire du SMAB

- Effacement des impacts des moulins d'Haudricourt

Cette opération vient en remplacement d'une opération votée en octobre 2021 et qui prévoyait l'effacement d'un ouvrage. Elle prévoit dorénavant l'effacement de deux ouvrages.

Budget de 500 000€ HT en dépenses et en recettes seront proposées en inscription au BP.

D) Opérations d'urgence en matière d'entretien des cours d'eau GEMA

- Un poste de dépenses de 20 000€ était mis en 2020, il sera proposé de le réinscrire pour pallier à des problèmes ponctuellement constatés de défaut d'entretien des cours d'eau par les riverains.

2) Politique agricole et environnementale

A) Mise en place d'un programme « eau et agriculture » sur le bassin de la Bresle

COUT POUR LE SMAB EN 2021 : 0€. Simple temps d'animation pour l'instant. Possibles actions d'investissement à voir ensuite.

Objectif : concilier "Développement agricole" et "Préservation de la qualité de l'eau" en accompagnant et développant des systèmes agricoles limitant les impacts environnementaux et climatiques, en maintenant l'élevage et en valorisant les prairies humides de la vallée.

Bilan 2020 : après plusieurs rencontres et l'élaboration d'axes de travail sur ce programme entre les Chambres d'Agriculture et le SMAB, puis proposition de cette thématique à l'Agence de l'eau SN en vue d'un financement, l'AESN n'a pas jugée pertinente cette action car trop « agricole ».

B) Le programme HAIEROSION : lutte contre les érosions/ruissellements des terres agricoles

COUT POUR LE SMAB EN 2021 : 10% d'un montant indicatif prévisionnel fixé à 10 000€ pour 100k€ de dépenses prévisionnelles pour 90 000€ recettes soit 5km de haies.

Bilan 2020 :

- Une seule action qui se déroulera sur février 2021 ; implantation de 1 km de haies sur la commune d'illois (exploitation de Monsieur Petit).

Le plan de financement reste non finalisé à ce jour et peut possiblement induire une participation du SMAB à 14% au lieu des 10% initialement accepté. Ce point pourra être vu ultérieurement.

Proposition 2021 :

Reconduire ce dispositif sur tout le bassin où le SMAB sera compétent sur la base d'un objectif de taux prévisionnel de financement de 90% dont 10% du SMAB.

→ Enveloppe d'autofinancement à fixer lors du vote du BP 2021.

Possible financement en provenance du « PLAN DE RELANCE » uniquement, l'AESN n'aidant pas cette politique.

C) Le programme "MARES"

COUT POUR LE SMAB EN 2021 : 10% d'un montant indicatif prévisionnel fixé à 10 000€ d'autofinancement (soit 100k€ de dépenses prévisionnelles pour 90 000€ recettes).

Bilan 2020 :

- Réhabilitation d'une mare communale sur la commune de Morvillers-Saint-Saturnin (1 500m³) ainsi que deux autres réhabilitations sur le hameau de Digeon (700 m³ chacune, la commune l'ayant fait en direct).
- Restauration/recréation de deux mares privées sur la commune d'Aumale (350 et 100 m³ pour les mares privées M. de Septenville)

Proposition 2021 :

- Reconduire ce dispositif sur tout le bassin où le SMAB sera compétent sur la base d'un objectif de taux prévisionnel de financement de 90% dont 10% du SMAB.
- Enveloppe d'autofinancement à fixer lors du vote du BP 2021.

3. LES ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT

1) Politique agro-environnementale : mise en place d'un programme « eau et agriculture » sur le BV de la Bresle

A°. Initier et développer des pratiques vertueuses et environnementales sur des zones prioritaires : les captages

COUT POUR LE SMAB EN 2021 : temps d'ingénieur

Les captages : avec une qualité des eaux au sein des captages dont la tendance est toujours à la dégradation, il est proposé de se rapprocher des SIAEP afin de définir, avec eux, les besoins en matière d'animation qui peuvent être à créer pour protéger, sur ces zones, la ressource.

Bilan 2020 : l'AESN n'a pas décidé d'aider le programme que l'on voulait porter avec les Chambres d'agriculture sur le bassin.

Perspectives 2021 :

- Accueil favorable de l'AESN pour que cette réflexion s'insère dans le CTEC :
- en prévision donc rencontre avec les SIAEPA : captage cibles captage de MARQUES (76), GUIBERMESNIL (80), BLARGIES (60), NESLE-PIERRECOURT (76), VISMES (80), ... autres ?

2) Politique de préservation de la biodiversité et des zones humides

A°. Natura 2000

COUT POUR LE SMAB EN 2021 : 30 000€ (100% de recettes à percevoir à n+2)

Bilan 2020 :

- * 2 formations techniques « Agrion de Mercure » pour 9 agents communaux de Blangy s/Bresle, Bouttencourt, Vieux-Rouen s/Bresle (courant juin/juill 2020).
- * découverte en 2020n d'un site nouveau qui héberge l'Agrion de Mercure.
- * Absence de COPIL Natura 2000
- * Absence d'animations auprès des scolaires pour sensibiliser
- * 3 rencontres d'effectuées pour monter des Contrats Natura 2000 ou sensibiliser (sans suite à ce jour).
- * Pose et relève de pièges pour améliorer l'état des connaissances sur l'espèce écrevisse à pieds blancs : *plus de 50 pièges déposés.*
- * 20 dossiers traités pour estimer les incidences sur le site Natura 2000.

Perspective/objectif 2021 :

- 1 COPIL prévu
- 1 visite de site naturel à destination du tout public sur Lannoy-Cuillère avec CC Picardie Verte
- 2 animations scolaires sur ce thème en prévisionnel
- Des rencontres pour monter 1 à 2 contrats Natura 2000 ou autres.
- 2 à 4 formations découvertes sur Agrion de Mercure pour communes riveraines
- Pose et relève de pièges à écrevisses
- Prospection de sites potentiels à Agrion de Mercure
- Avis sur dossiers divers pour évaluer les incidences sur Natura 2000 : 20

B°. PAEC Natura 2000, zone humide, érosion, biodiversité

COUT POUR LE SMAB EN 2021 : 6 700€ TTC (dont 70 à 75% d'aides à percevoir à n+2)

Bilan MAEC 2020 : uniquement côté picard avec 38 ha pour 8 agriculteurs bénéficiaires.

Objectifs MAEC 2021 :

Côté normand : 110ha en prévisionnel

Côté picard : 50ha en prévisionnel

Les cibles de ces animations sont de préserver les surfaces en herbes du bassin au travers de la mobilisation de fonds sur l'enjeu BIODIVERSITE, ZONES HUMIDES, EROSION, NATURA 2000.

C°. La préservation et la restauration des zones humides du bassin : démarche d'animation proposée

COUT POUR LE SMAB EN 2021 : temps d'ingénieur uniquement

Il est proposé cette année d'engager un travail de réflexion visant la préservation et la restauration des ZH du bassin. Ce travail de définition de la stratégie devra se faire avec la CLE du SAGE et le Conseil syndical. Différentes pistes d'actions ci-dessous :

- Elaborer, valider et engager, le travail de mise en œuvre de la stratégie de préservation des zones humides du bassin versant de la Bresle.
- Capitaliser et synthétiser un maximum d'informations diverses et variées sur les zones humides
- Veiller à la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme.
- Développer une veille foncière "zones humides" afin de pouvoir mettre en place des ORE (Obligation Réelle Environnementale).
--> Inscription au BP du coût annuel de l'abonnement à l'outil Vigifoncier (SAFER) : 3000 €HT pour la partie Normandie +3500 €HT pour la partie picarde.
- Accompagner les porteurs de projet dans la compensation des zones humides.
- Recenser les zones humides appartenant aux communes en consignat leur état, et leur environnement immédiat.
- Piloter les projets de restauration de zones humides et suivre les plans de gestion.
- Veiller à l'application et au respect sur le terrain des prescriptions du SAGE et des documents protégeant les ZH du territoire.

3) Travaux d'entretien de la propriété de Nesle l'Hôpital et de recouvrement des sols des locaux d'Aumale

COUT POUR LE SMAB EN 2021 : 5 500€ : entretien de l'étang par un prestataire extérieur – **20 000€ TTC** pour le recouvrement des sols des locaux de l'Institution.

Bilan 2020 : entretien de la propriété fait avec 3 passages sur site (5 500€ TTC).

Prospective 2021 :

- Entretien sur propriété,
- Recouvrement des sols amiantés.

4) La communication

A°. La classe d'eau élus

COUT POUR LE SMAB EN 2021 : 10 000 € DEPENSES (hors prestations bureau d'études si rendu)

Il est proposé d'étudier la possibilité de refaire une ou deux journée(s) de sensibilisation aux nouveaux membres de la CLE comme du CS du SMAB.

Les dépenses concerneraient les transports en car, les intervenants, l'accompagnement de cette manifestation, les repas, les restitutions...

La possibilité de faire ces journées classe d'eau en version numérique est à étudier en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

5) Politique de sensibilisation et les animations « environnementales »

COUT POUR LE SMAB EN 2021 : 12 000€ DEPENSES POUR 3 000€ RECETTES PREVISIONNELLES

Montant inscrit dans la convention pluriannuelle d'objectifs : 12 000 €

Bilan 2020 : en raison du COVID, une école et un collège pour un total de 43 enfants.

Perspectives 2021 :

- Proposition de reconduite du programme avec *Somme nature* via la CPO sur 3 ans.

Acceptation des coûts qui ont été revus : 400€ la journée au lieu de 300€/j.

A voir aussi si la CCVS nous permet d'intervenir via une convention sur leur secteur.

6) Les charges de personnels

COUT POUR LE SMAB EN 2021 ; environ 302 000€ (pour 6 salariés à temps plein) hors recettes.

Divers financements (AESN, FEDER, Régions, AFB...) sont prévus sur les postes des salariés du SMAB et estimés à environ 40-50% de la charge des dépenses annuelles.

Recrutement proposé de stagiaires en 2021 : 2 600€ prévus en dépenses

Les recrutements pourront au besoin être faits sur les thèmes Natura 2000, zone humide, continuité écologique, érosion/ruissellement, communication...

A ce jour, deux étudiants/lycéens sont prévus courant 2021 : stage découverte pour le lycéen et stage sur le suivi de l'opération de continuité écologique menée à Lannoy-Cuillère courant 2019.

7) Les autres dépenses générales de fonctionnement

Divers postes de dépenses liés au fonctionnement de la structure seront également prévus : assurance, téléphonie, maintenance, logiciels, entretiens divers, ... Ils ne sont pas détaillés ici mais figureront sur différentes lignes du futur BP2021.

Les opérations d'ordre budgétaire :

Les amortissements pour 2021 seront à budgétiser à hauteur 2 070.87€TTC

8) Partenariat scientifique et technique avec l'Office français de la biodiversité

COUT POUR LE SMAB EN 2021 : temps d'agent technique et d'ingénieurs

Le suivi scientifique des poissons migrateurs de la Bresle réalisé en partenariat avec l'OFB implique une mise à disposition d'un agent technique pour assurer la maintenance des outils de recherche.

Un bilan annuel est produit et sert de repère et d'indicateurs aux actions lancées par le SMAB en matière de restauration des continuités écologiques par exemple.

Il est téléchargeable sur le site du ><SMAB (°>

<http://www.eptb-bresle.com/2-presentation-de-l-eptb/62-les-contrôles-annuels.html>

9) Etude hydraulique Blangy-Bouttencourt,

COUT POUR LE SMAB EN 2021 : 80 000€TTC (possiblement 20 à 30% d'autofinancement soit 15 à 20k€)

Certains secteurs sur Blangy/Bouttencourt et Monchaux-Soreng connaissent régulièrement des inondations. Afin de découvrir quelles sont les causes possibles et quelles en seraient les solutions, il est proposé de lancer une étude hydraulique sur ce secteur en 2021.

Budget total de 80 000 euros HT dont 80% est finançable par l'agence de l'eau, autofinancement de 16 000 euros HT.

10) Plans de gestion des cours d'eau orphelins

COUT POUR LE SMAB EN 2021 : 46 000€TTC (possiblement 20 à 30% d'autofinancement – environ 14k€TTC estimés)

- Secteur du LIGER et du MENILLET.

Il est proposé de lancer cette année des études de définition de plans de gestion sur certains secteurs du bassin où le SMAB exerce sa compétence d'entretien de cours d'eau. Plusieurs secteurs sont proposés : le Liger (13.5km), le Ménillet (6km)

Ce travail doit permettre de diagnostiquer de façon pluriannuelle les actions d'entretiens de la végétation rivulaire, d'aménagement du fond de vallée pour restaurer des zones inondables, etc...

Le budget est de 46 000€TTC en dépenses avec un autofinancement prévisionnel de 14 000€TTC, le reste pouvant être pris en charge par l'agence de l'eau.

11) Contrat Territoire Eau & Climat de la Bresle

COUT POUR LE SMAB EN 2021 : temps d'ingénieur

Du temps sera consacré à l'établissement et au suivi du CTEC AESN Bresle 2021-2024 qui doit permettre de prioriser sur 3 ans les actions du SMAB et des autres acteurs qui y figureront ce que permettre d'obtenir une priorité dans le traitement des dossiers par les AESN et d'obtenir les financements sur certains des postes d'animation du SMAB comme de l'ASA.

4. LES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

Pour information : détail des dotations par année depuis 2016

Année	Dotation prévisionnelle globale	Dotation département 76	Dotation département 80	Dotation département 60
2016	247 951€	111 578€	111 578€	24 795€
2017	235 553€	105 999€	105 999€	23 555€
2018	223 775€	100 699€	100 699€	22 377€
2019	212 587€	95 664€	95 664€	21 259€
2020	122 979€ appelés auprès des communautés de communes membres Pour les compétences 1, 2, 5, 8 Coût de 4,08€/hab.			
2021	Avec les nouvelles compétences 4, 11, 12 , le montant à appeler doit être revu à <u>210 000€</u> via les communautés de communes membres (1, 2, 5, 8, 4, 11, 12) Coût env. 7,08€/hab			
